PROCESSUS HCÉRES D’ÉVALUATION EXTERNE

DES MASTERS MÉTIERS DE L’ENSEIGNEMENT, DE L’ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF) DES INSPÉ

**CAMPAGNE D’ÉVALUATION 2020-2021**

VAGUE B

Ce document introduit le processus Hcéres d’évaluation des masters MEEF des Inspé en vague B.

Description du processus :

1. L’évaluation du Hcéres est une évaluation des différents masters MEEF organisés par une Inspé ainsi que du pilotage global de cet ensemble de masters par les différents acteurs de l’académie.
2. Il doit être déposé au Hcéres, au plus tard **pour le 11 septembre 2020**, par l’établissement dont l’Inspé est composante, **un dossier par master MEEF** ayant fonctionné pendant la dernière période et **un dossier par Inspé décrivant le pilotage global** de l’ensemble de ses masters MEEF.
3. L’évaluation du Hcéres est une évaluation qui s’appuie directement sur une **autoévaluation** des masters MEEF organisée par l’Inspé et ses partenaires.
4. L’évaluation du Hcéres ne concerne que **le bilan** de fonctionnement des masters MEEF, le ministère garde la maîtrise de l’évaluation des projets pour la prochaine période et se charge de toute la procédure d’accréditation des Inspé.

Si le ou les établissements font le choix de présenter à l’évaluation du Hcéres un champ de formations MEEF, le dossier « pilotage » fait office de dossier « champ de formations » pour les masters MEEF. Si le ou les établissements présentent les mentions de master MEEF dans un champ de formations plus large, le dossier « pilotage » sera joint au dossier de ce champ.

Documents de rÉfÉrence :

* Aide à la rédaction du dossier sur le pilotage des masters MEEF ainsi que le « Référentiel Hcéres d’évaluation externe d’un champ de formation vague B ».
* Aide à la rédaction du dossier sur un master MEEF, ainsi que le « Référentiel Hcéres d’évaluation d’une formation conférant le grade de master vague B ».